M. et Mme GUILLOT Julien et Noémie

7 Rue des Halles

37160 DESCARTES

Tél. : 06 87 26 55 26

Email : [njguillot@gmail.com](mailto:njguillot@gmail.com)

Descartes, le 29 juillet 2013

OBJET : Rappel des faits

Le 3 juin 2013, nous sommes allés à BEAUVAIS pour acheter un véhicule que nous avions repéré sur le site le boncoin.fr et avions contacté le vendeur professionnel, LE COIN AUTO, représenté par M. SIAB Yazid demeurant 8 Rue du Général Koenig, 60000 BEAUVAIS. Celui-ci nous avait assuré avoir procédé à toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement du véhicule dont la courroie de distribution, vidange et autres filtres. Lors de la visite, nous avons mentionné les points suivants :

* Les veilleuses avant ne fonctionnaient pas
* La sonde de température extérieure était fausse
* La fixation de la banquette arrière droite était défectueuse
* Le véhicule a dû subir un choc arrière car le plancher coffre présentait un défaut accordéon.

M. SIAB nous a alors indiqué qu’au retour au garage pour signer les papiers, veilleuses et banquettes seraient corrigées mais que l’ensemble des défauts présents sur le contrôle technique avaient déjà été corrigés.

Confiants, nous avons donc pris possession du véhicule, une RENAULT Clio II dci 100cv.

Sur le chemin du retour est alors apparu un premier défaut non négligeable, l’aiguille du compteur kilométrique restait bloquée aux alentours de 140 Km/h.

Par sécurité, courant juin, nous avons fait contrôler en visuel le véhicule en concession RENAULT à CHÂTELLERAULT et avons procédé le 11 juin 2013 aux réparations suivantes alors que M. SIAB avait affirmé avoir corrigé le défaut avec son garagiste et nous avions alors fait confiance sans contrôler la bonne exécution des travaux :

* Lampes de veilleuse
* Lampe plaque arrière
* Fixation de ceinture de sécurité arrière droite
* Balais d’essuie-glace avant et arrière car ceux changés par le coin auto étaient défectueux.

Puis en juillet 2013, nous avons fait changer le mécanisme de fixation de la banquette arrière droite.

M. SIAB nous a entretemps envoyé un nouveau compteur que nous avons refusé de régler malgré notre engagement au vu des frais nécessaires payés par nos soins pour la mise en conformité du véhicule acheté auprès d’un professionnel.

Le 19 juillet 2013, j’ai procédé avec un ami au changement de compteur passant ainsi de 117715 affichés à 56019 sur le nouveau compteur.

Le 20 juillet 2013, alors que nous allions à un mariage sur ANGERS, le véhicule a tout à coup émis un bruit comme une crevaison, le moteur s’est coupé et nous avons eu la chance de pouvoir stationner en arrêt d’urgence près d’une borne SOS. Nous avons été pris en dépannage par le garage DUBAS, 60 Rue Nationale, à PELLOUAILLES les Vignes. Bien évidemment, nous n’avons pu assister au mariage familial et sommes rentrés sur Descartes avec une voiture de location.

Le 24 Juillet 2013, le garage nous a appelé pour nous informer qu’une soupape était cassée, que cela était très étrange pour un véhicule de cet âge avec un tel kilométrage malgré le changement de compteur. Pour approfondir le diagnostic, le garagiste nous a alors indiqué qu’il devait déculasser le moteur mais que cela empêcherait alors toute expertise future.

Nous avons donc contacté un ami garagiste, le garagiste PINOT, agent RENAULT à la CELLE SAINT AVANT et la concession RENAULT de CHÂTELLERAULT pour obtenir leur avis sur une telle panne. Tous nous ont conseillé de procéder à une expertise du véhicule.

Nous avons alors rappelé le garage DUBAS pour avertir qu’une expertise serait effectuée et ce dernier n’a donc pas procédé plus loin dans les travaux et garde le véhicule en attendant.

M. et Mme GUILLOT